

RCS : BREST
Code greffe : 2901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BREST atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 00051
Numéro SIREN : 799 843 610
Nom ou dénomination : 2MA

Ce dépôt a été enregistré le 20/08/2019 sous le numéro de dépôt 10218

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BREST

150, rue Ernest HEMINGWAY
CS 61936 - 29219 BREST CEDEX 2
www.greffe-tc-brest.fr
Tel :02.98.43.31.31 Fax 02.98.43.82.98

RECEPISSE DE DEPOT

Cabinet FIDAL Brest
35-37 rue Jean-Marie Le Bris
29200 Brest

V/REF :
N/REF : 2014 B 51 / 2019-A-10218

Le greffier du tribunal de commerce de Brest certifie qu'il a reçu le 20/08/2019, les actes suivants :

Extrait de procès-verbal d'assemblée générale ordinaire en date du 24/07/2019
- Renouvellement du CAC Titulaire - Non renouvellement du CAC suppléant

Concernant la société

2MA
Société par actions simplifiée
route de Saint-Pol-De-Léon
Lieudit Créach Picquet
29233 Cléder

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2019-A-10218 le 20/08/2019
R.C.S. BREST 799 843 610 (2014 B 51)

Fait à BREST le 20/08/2019,
LE GREFFIER



Y. A.
B. B. B.

2MA
Société par actions simplifiée
au capital de 180.000 euros
Siège social : Route de Saint Pol de Léon
Lieudit Creach Piquet
29233 CLEDER
799 843 610 RCS BREST

Dépot N°A 10218
Le 20 AOUT 2019
R.C.S. BREST

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ANNUELLE

DU 24 JUILLET 2019

(...)

- Mandat des commissaires aux comptes.

(...)

TROISIÈME RESOLUTION

Le mandat de la société GROUPE SECOB RENNES, Commissaire aux compte titulaire, arrivant à expiration, l'assemblée générale décide de renouveler le mandat de la société GROUPE SECOB RENNES, Commissaire aux comptes titulaire pour une durée de six exercices, soit jusqu'à la décision de l'associé unique portant sur les comptes de l'exercice clos en 2025.

Le mandat de la société FINANCIERE SECOB, Commissaire aux compte suppléant, arrivant à expiration et conformément à la loi Sapin, publiée au JO le 10 décembre 2016 qui a supprimé l'obligation de la nomination d'un commissaire aux comptes suppléant en présence d'un commissaire aux comptes titulaire société pluripersonnelle, l'assemblée générale décide de na pas procéder à la nomination d'un nouveau commissaire aux comptes suppléant.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

(...)

Le Président

Monsieur Christophe BOUTET

